



Grand-Couronne

Ville de Grand-Couronne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 AVRIL 2014

La séance est ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire fait part de divers remerciements qu'il a reçus.

Le procès-verbal du 30 mars 2014 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion est adopté à l'unanimité avec les changements suivants :

Les délibérations ci-dessous qui étaient inscrites à l'ordre du jour du Conseil ont été modifiées et mises sur table le jour du Conseil Municipal :

- N°203 ayant pour objet « Création de cinq Commissions Municipales et désignation des membres du Conseil Municipal au sein des Commissions Municipales ».

- N°204 ayant pour objet « Désignation au sein des établissements scolaires et divers organismes ».

La délibération n°206 ayant pour objet : « Modification du nombre de membres élus au Conseil d'Administration du C.C.A.S. » qui était inscrite à l'ordre du jour du Conseil a été supprimée de l'ordre du jour.

Le Maire dans le cadre de ses délégations et comme le prévoient les articles L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T., informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des dossiers depuis le dernier Conseil Municipal du 17 décembre 2013 dans le domaine des marchés publics.

### Le Conseil Municipal abordant l'ordre du jour :

- Alloue une indemnité de conseil annuelle à Madame Isabelle GOHEL, Receveur Municipal de Grand-Couronne au taux de 100 % prévu par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 pendant la durée de sa gestion.

- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de la plateforme de télétransmission du Département de Seine-Maritime.

- Adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal.

- Procède à la révision du loyer de Mme BATAILLE, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 pour le logement de fonction de l'école Ferdinand Buisson.

- Crée cinq Commissions Municipales et désigne les membres qui les composent.

- Désigne les représentants titulaires et suppléants au sein des établissements scolaires et instances diverses.

- Désigne un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune de Grand-Couronne à la Commission Locale de Transferts de Charges.

- Renouvelle les baux suivants :

1. Pour le bail commercial de Madame Hélène DUBOC situé Place Césaire Levillain pour une durée de 9 ans.

.../...



2. Pour le bail d'habitation de l'appartement situé Place de la République, (1<sup>er</sup> étage de la trésorerie), consenti à Mme PILON pour une durée de 3 ans, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2014.

3. Pour le bail d'habitation de la maison située rue Varlin à Grand-Couronne, consenti à M. et Mme BEGLOUL pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

- Décide à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, de la transformation des emplois et de la transformation d'un emploi suite à réussite à concours figurant dans la délibération correspondante.

- Vote le versement d'une première partie de subvention pour l'exercice 2014 aux clubs sportifs et à l'Office Municipal des Sports comme indiquée dans la délibération.

- Fixe les tarifs pour les séjours été 2014 pour les habitants de Grand-Couronne ainsi que pour les habitants résidents hors commune.

- Applique les tarifs suivants figurant dans la délibération se rapportant à la soirée de fin de saison du Centre Aquatique Alex Jany prévue en juin 2014 :

1. A la séance d'aquagym seule

2. A la séance d'aquagym et le repas de la soirée.

3. De permettre l'utilisation d'une entrée de la carte d'abonnements 10 séances « activité » pour la participation à la séance d'aquagym seule.

4. Un tarif pour facturer la perte de clef de casier.

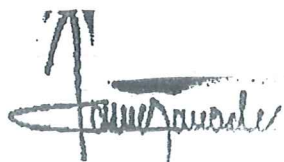
- Autorise M. le Maire à octroyer une aide financière dans le cadre de l'éco subvention aux personnes qui en ont fait la demande et qui remplissent les conditions.

- Fixe un tarif pour la participation des familles aux frais de transport en car pour le voyage de Seelze qui aura lieu du 29 mai au 2 juin 2014.

Fin de séance, à 19 H 15.

Grand-Couronne, le 16 avril 2014.

**Le Maire,**



**Michel LAMAZOUADE.**

